



Au **Comité Technique Ministériel** du 7 septembre 2016

une nouveauté pour la mission armes au Ministère de l'Intérieur

ses conséquences pour les personnels des préfectures ???

La création d'un service central des armes à compétence nationale sous l'autorité du secrétaire général du ministère.

Ainsi, des personnels administratifs, techniques, actifs de police (dont des démineurs) et de la gendarmerie vont être appelés à travailler ensemble (40 ETPT).

Un transfert de compétence sera effectué de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques et du ministère de la Défense vers ce nouveau service.

Ce service central sera le seul correspondant « **GUICHET UNIQUE** » des préfectures. En interne, une cellule d'animation et de coordination du réseau territorial sera créée.



**QUELLES CONSEQUENCES SUR LES SERVICES
DE PREFECTURES ET
SOUS-PREFECTURES ???**

Le secrétaire général s'est engagé avec la création de ce service central à ne pas réduire les effectifs des préfectures sur cette mission voire à y affecter des ETPT supplémentaires.

FO PREFECTURES Y VEILLERA

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08

☎ 01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93) ✉ fo-prefectures@interieur.gouv.fr 📱 <http://www.fo-prefectures.com>

